



SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014



COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 28 janvier 2014 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 3 février 2014, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

M. BADOU a été désigné en qualité de secrétaire.

DELEGATIONS DE VOTE

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme NATHAN-DENIZOT, Mme NAJIM, conseillères municipales, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné respectivement tous pouvoirs pour voter en leur nom à M. CHABRELY et M. DANIEL.

**COMMUNICATION SUR L'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT
ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES LOCALES ET SES
INCIDENCES POUR LA VILLE DE LIMOGES**

Dans l'attente du déroulement du débat d'orientations budgétaires 2014, dont l'organisation a été décalée pour des raisons d'ordre règlementaire et tenant au calendrier électoral, une communication, comportant des premières informations sur l'évolution de l'environnement économique et financier des collectivités locales et sur ses incidences pour la Ville de Limoges en 2014, a été élaborée par les services financiers de la Ville et communiquée aux présidents des groupes du Conseil municipal, afin d'assurer la continuité de l'information de l'assemblée.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

**COMMUNICATION – SOCIETE ALLIAGES CERAMIQUES – PRESCRIPTION
POUR LE SITE RUE STUART MILL – ZI DE MAGRE A LIMOGES D'UNE
SURVEILLANCE INITIALE DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME PHASE DE
L'ACTION NATIONALE DE RECHERCHE ET DE REDUCTION DES
SUBSTANCES DANGEREUSES DANS LE MILIEU AQUATIQUE**

Dans le cadre de la deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement, M. le Préfet de la Haute-Vienne a pris, le 24 décembre 2013, un arrêté prescrivant à la société ALLIAGES CERAMIQUES la mise en place de modalités de surveillance initiale pour les activités qu'elle exerce rue Stuart Mill, en Zone Industrielle de Magré.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

**COMMUNICATION – SOCIETE APROVAL – PRESCRIPTION POUR LE SITE 28,
RUE BARTHELEMY THIMMONIER A LIMOGES D'UNE SURVEILLANCE
INITIALE DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME PHASE DE L'ACTION
NATIONALE DE RECHERCHE ET DE REDUCTION DES SUBSTANCES
DANGEREUSES DANS LE MILIEU AQUATIQUE**

Dans le cadre de la deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement, M. le Préfet de la Haute-Vienne a pris, le 24 décembre 2013, un arrêté prescrivant à la société APROVAL la mise en place de modalités de surveillance initiale concernant le site de récupération de véhicules hors d'usage qu'elle exploite 28, rue Barthélémy Thimonnier.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

**COMMUNICATION – SOCIETE WESTON J.M. – PRESCRIPTION POUR LE SITE
RUE NICOLAS APPERT – ZONE INDUSTRIELLE NORD A LIMOGES D'UNE
SURVEILLANCE INITIALE DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME PHASE DE
L'ACTION NATIONALE DE RECHERCHE ET DE REDUCTION DES
SUBSTANCES DANGEREUSES DANS LE MILIEU AQUATIQUE**

Dans le cadre de la deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement, M. le Préfet de la Haute-Vienne a pris, le 24 décembre 2013, un arrêté prescrivant à la société Weston J.M. la mise en place de modalités de surveillance initiale pour son usine de production de chaussures située rue Nicolas Appert, en Zone Industrielle Nord.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

**COMMUNICATION – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE –
AUTORISATION A POURSUIVRE L’EXPLOITATION DE L’INSTALLATION DE
COMBUSTION SITUEE A LIMOGES, RUE JEANNE D’ALBRET**

Par arrêté en date du 16 décembre 2013, M. le Préfet de la Haute-Vienne a autorisé le Centre Hospitalier Universitaire de Limoges à poursuivre l’exploitation de son installation de combustion, située rue Jeanne d’Albret.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

**DOM'AULIM - REHABILITATION DE 94 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
SITUES 11 A 25 RUE JOLIOT CURIE A LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT
TOTAL DE DEUX MILLIONS SEIZE MILLE EUROS SOUSCRITS AUPRES DE LA
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - GARANTIE DE LA VILLE**

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 2.016.000 € que la société anonyme DOM'AULIM envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 94 logements locatifs sociaux situés 11 à 25 rue Joliot Curie. Il s'agit d'un prêt PAM de 700.000 €, consenti pour une durée de 25 ans, et d'un prêt PAM Eco Prêt de 1.316.000 € consenti pour une durée de 20 ans.
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à conclure, dans ce cadre, entre la Ville et DOM'AULIM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PARTICIPATIONS
FINANCIERES DE LA VILLE DE LIMOGES - ANNEE 2014 - ACOMPTES**

Depuis plusieurs années, des associations et organismes bénéficiaires de subventions au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et dont les actions sont reconduites, perçoivent, dès le premier trimestre de l'année en cours, une avance sur la participation de la Ville égale à 25 % de l'aide attribuée au titre de l'année précédente.

Le Conseil municipal, afin de permettre aux structures concernées d'avoir les moyens financiers nécessaires à la poursuite de leurs actions, sans attendre l'instruction partenariale des demandes présentées, autorise le versement d'une avance sur la participation de la Ville, aux associations et organismes ayant bénéficié de subventions égales ou supérieures à 2.000 € au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à hauteur de 25 % de l'aide attribuée en 2013, conformément au tableau ci-après :

STRUCTURES	INTITULE de l'ACTION	Montants versés en euros 2013	Acomptes en euros 25 % par action	Acomptes en euros 25 % par association
Asso. Jeunesse Loisirs Vigenal	Loisirs des jeunes du quartier	3 000,00	750,00	750,00
A.L.E.A.S.	Dispositif anti-graffitis	25 000,00	6 250,00	6 250,00
Centre Social ALIS	Accueil loisirs "espace ALIS"	10 863,00	2 715,75	
	Animation collective familles	2 000,00	500,00	
	Relais et animations de territoire	3 000,00	750,00	
				3 965,75
Ass. Aurence Loisirs Jeunesse	Animations enfants -jeunes 6-17 ans	40 470,00	10 117,50	
	Frais de siège	34 200,00	8 550,00	
	Animations familles-adultes	10 000,00	2 500,00	
				21 167,50
Ass. Réinsertion Sociale en Limousin	Action "Mots pour Maux"	27 300,00	6 825,00	6 825,00
A.S.C. Bellevue Naugeat	ALSH 3-11 ans & 12-16 ans	8 175,00	2 043,75	
	Animation vie sociale de quartier	6 500,00	1 625,00	3 668,75
Association AVIMED	Aide aux victimes	10 000,00	2 500,00	
	Prise en charge psychosociale des enfants victimes	2 000,00	500,00	3 000,00
Association B.58	Accueil Jeunes	74 000,00	18 500,00	
	ALSH 6-17 ans	15 738,00	3 934,50	
	Frais de siège	54 915,00	13 728,75	
	Animation collective familles	2 000,00	500,00	
	Informatique-multimédia	400,00	100,00	
	Vie locale et de quartier	4 000,00	1 000,00	
				37 763,25
Boxing Club du Val	Pratique de la boxe	2 500,00	625,00	625,00
Beaubreuil Vacances Loisirs	ALSH	25 146,00	6 286,50	
	Ludothèque	15 563,00	3 890,75	
	Frais de siège	21 689,00	5 422,25	15 599,50

STRUCTURES	INTITULE de l'ACTION	Montants versés en euros 2013	Acomptes en euros 25 % par action	Acomptes en euros 25 % par association
Centre d'Animation Portes Ferrées	Frais de siège	53 365,00	13 341,25	
	ALSH 3-14 ans	17 460,00	4 365,00	
	Animation Jeunesse	22 000,00	5 500,00	
	Bibliothèques bébés, enfants, adultes	4 873,00	1 218,25	
	Action Familles - Adultes	41 000,00	10 250,00	
				34 674,50
Conseil Départemental d'Accès au Droit	Points d'accès au droit des étrangers	2 000,00	500,00	
	Points d'accès au droit des plus démunis	2 500,00	625,00	
	Points d'accès au droit dans les quartiers	2 500,00	625,00	1 750,00
Centre de Loisirs Jeunes	ALSH	17 544,00	4 386,00	
	Centre de Ressources	16 450,00	4 112,50	8 498,50
Conf. Syndicale Familles	Accompagnement à la scolarité	20 000,00	5 000,00	
	Renforcement du lien famille-école	2 500,00	625,00	
	Prévention des nuisances sonores	1 000,00	250,00	
	Education/prévention à la santé	350,00	87,50	5 962,50
Les Singuliers associés	Action "mémoires partagées"	5 000,00	1 250,00	1 250,00
Etoile Sportive de Beaubreuil	Education à la citoyenneté par le sport	2 500,00	625,00	625,00
Association Halte Vincent	Accueil des familles et amis de détenus	2 600,00	650,00	650,00
Association ALSEA (INTERVAL)	Structure d'animation et d'accueil	35 025,00	8 756,25	8 756,25
Asso. Chapeau Magique	CLSH 3-14 ans	27 900,00	6 975,00	
	Frais de siège	43 007,00	10 751,75	
	Actions familiales et animations quartier	2 000,00	500,00	
	Espace pré-ados	1 100,00	275,00	18 501,75
Ass. Beaub FM	Création d'émissions	2 500,00	625,00	
	Cultivons la culture	1 000,00	250,00	875,00
Le Journal de Beaubreuil	Journal de quartier	4 300,00	1 075,00	1 075,00
Ass. LES AMIS DE SARAH	Action "partir de l'existant pour aller de l'avant"	7 000,00	1 750,00	1 750,00
Les Moufflets de Beaubreuil	Halte garderie parentale	44 462,00	11 115,50	11 115,50
R.E.R.S. Beaubreuil	Fonctionnement	5 000,00	1 250,00	1 250,00
FMC SOS Médecins	Lutte contre l'ivresse publique	12 000,00	3 000,00	3 000,00
Union Sportive Vigenal-Bastide	Promotion du sport sur le quartier	5 000,00	1 250,00	1 250,00
Saint Louis Val	Socialisation de jeunes immigrés par le foot	2 500,00	625,00	625,00
VITAL	Loisirs Enfance	21 867,00	5 466,75	
	Frais de siège	25 124,00	6 281,00	
	Animation quartier	3 150,00	787,50	
	Poste de secrétariat partagé	3 500,00	875,00	
	Aide au loyer rue Dullin	2 000,00	500,00	13 910,25
Asso. Départ.PPJ	Médiation familiale	4 500,00	1 125,00	1 125,00

STRUCTURES	INTITULE de l'ACTION	Montants versés en euros 2013	Acomptes en euros 25 % par action	Acomptes en euros 25 % par association
Association OASIS	Ateliers Couture	3 000,00	750,00	
	Accompagnement vers l'autonomie	4 000,00	1 000,00	
	Pôle social	4 000,00	1 000,00	2 750,00
Ass. Mixités	Soutien clubs de football	3 000,00	750,00	750,00
TOTAL			219 759,00	219 759,00

ADOPTÉ

N'ont pas participé au vote :

M. Jean DANIEL

M. Laurent DEBRACH

M. Anibal ALMOSTER

concernant l'attribution de subventions
aux associations dont ils sont membres
du bureau, du Conseil d'administration
ou du Comité directeur.

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE BEAUBREUIL -
RESIDENTIALISATION 52 A 58 RUE RHIN ET DANUBE - ATTRIBUTION DU
MARCHE**

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier de Beaubreuil, la Ville envisage de procéder à la résidentialisation de l'immeuble situé 52 à 58 rue Rhin et Danube, en accompagnement du projet de désenclavement de l'îlot commercial Marcel Proust, qui sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole.

L'opération de résidentialisation permettra, notamment, d'améliorer les conditions d'accessibilité et de stationnement des résidents, avec le réaménagement du parc de stationnement situé devant l'immeuble, ainsi que la sécurisation des cheminements piétons attenants, en tenant compte des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la réalisation des travaux correspondants, qui comprennent, notamment, la réfection de la chaussée des parcs de stationnement, la création de trottoirs ainsi que l'aménagement de fosses de plantation séparant les parkings attenants aux n^{os} 52 à 54 et 56 à 58.

La commission d'appel d'offres, réunie les 12 décembre 2013 et 6 janvier 2014, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société EIFFAGE Travaux Publics Sud Ouest, pour un montant total de 411.823,25 € H.T.

Une subvention est attendue de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, à hauteur de 50 % du montant des travaux, et de Limoges Métropole, à hauteur de 53.000 €.

En application de la clause de promotion de l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, un minimum de 350 heures du temps de main d'œuvre sera effectué par des publics en difficulté.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à signer le marché susvisé,
- à rechercher des partenaires extérieurs pour le financement de cette opération et à signer les éventuelles conventions afférentes,
- à signer toutes conventions relatives à la mise en compatibilité des réseaux des différents concessionnaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCES LES
FLORAISSONS, LA SANTILLANE, MONTEVERT, LES RUCHOUX ET
RESIDENCE MONTALAT - CONVENTIONS DE FINANCEMENT
AVEC LIMOGES HABITAT**

**PROGRAMME DE REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX - OPERATIONS
DE CONSTRUCTIONS NEUVES RESIDENCES LES FLORAISSONS, LA
SANTILLANE, LANDOUGE MONTEVERT ET LES RUCHOUX - CONVENTION
DE FINANCEMENT AVEC LIMOGES HABITAT**

Limoges Habitat procédera, prochainement, à la construction de 151 logements sociaux neufs répartis entre les sites suivants, dont 48, destinés aux ménages à faibles revenus, seront financés par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) :

- résidence Les Floraisons, avenue de Grodno : construction de 35 logements, dont 13 PLAI,
- résidence La Santillane, rue Lesage et rue d'Alger : construction de 37 logements, dont 10 PLAI,
- résidence Landouge Montever, rue Abbé Pierre, rue des Vernauds et Clos de la Renardière : construction de 51 logements, dont 17 PLAI,
- résidence Les Ruchoux, 97-99, avenue des Ruchoux : construction de 28 logements, dont 8 PLAI.

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville participera au financement de ces opérations, à hauteur de 3.100 € par logement PLAI, et de 1.500 € pour chaque logement au titre de la certification « Habitat et Environnement », soit une participation d'un montant global de 375.300 €,
- autorise le Maire à signer la convention de financement à intervenir, dans ce cadre, avec Limoges Habitat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**OPERATION D'ACQUISITION ET D'AMELIORATION DE LOGEMENTS
SOCIAUX - RESIDENCE MONTALAT - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC
LIMOGES HABITAT**

Limoges Habitat procèdera, prochainement, à l'acquisition et à l'amélioration de 10 logements sociaux situés résidence Montalat, 17, allée Fabre d'Eglantine. Trois de ces logements, destinés aux ménages à faible revenus, seront financés par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville participera au financement de cette opération, à hauteur de 3.100 € par logement PLAI, soit un total de 9.300 € l'inscription des crédits nécessaires s'effectuant, chaque année, au fur et à mesure de l'avancement des travaux,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec Limoges Habitat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION DE L'EAU - GROUPEMENTS DE COMMANDES -
CONVENTION - ATTRIBUTION DE MARCHE - AVENANT**

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES
METROPOLE POUR LA MAINTENANCE ET L'ASSISTANCE DES MATERIELS
ET LOGICIELS DES RELEVEURS DE COMPTEURS D'EAU**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la maintenance et l'assistance des matériels et logiciels utilisés pour la relève des compteurs d'eau, en vue de l'établissement des factures d'eau et d'assainissement.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un marché négocié à procédure adaptée conclu par la Ville au nom du groupement, pour une durée d'un an renouvelable trois fois et un montant annuel compris entre un minimum de 2.800 € H.T. et un maximum de 11.200 € H.T., qui sera pris en charge à hauteur de 50 % par chaque membre du groupement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES
METROPOLE POUR LA MAINTENANCE ET L'ASSISTANCE DU PROGICIEL
RESOCAD**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la maintenance et l'assistance du progiciel de cartographie des réseaux d'eau et d'assainissement.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un marché négocié à bons de commande conclu par la Ville au nom du groupement, pour une durée d'un an renouvelable trois fois et un montant annuel compris entre un minimum de 6.665 € H.T. et un maximum de 26.600 € H.T., qui sera pris en charge à hauteur de 50 % par chaque membre du groupement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT A LA FEDERATION NATIONALE
DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR) D'UNE
CONTRIBUTION FINANCIERE AU TITRE D'UNE ACTION CONCERNANT LA
NORMALISATION DE SOLUTIONS INTEROPERABLES DE RELEVÉ A
DISTANCE DES COMPTEURS D'EAU**

Depuis plusieurs années, la mise en œuvre de solutions de relevé à distance des compteurs d'eau suscite l'intérêt croissant des collectivités organisatrices de services publics de distribution d'eau.

Cependant, celles-ci doivent pouvoir disposer d'informations relatives aux évolutions prévisibles dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la mise au point de systèmes de télérelevé facilitant ultérieurement les mises en concurrence pour l'acquisition des matériels nécessaires.

A cet effet, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) propose aux collectivités adhérentes de participer à un groupe de travail de l'Association Française de Normalisation, sur le thème des systèmes de communication et de télérelevé.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la FNCCR en vue de la participation de la Ville de Limoges à ce groupe de travail, prévoyant, notamment, le versement, à cet effet, à l'organisme précité, d'une contribution d'un montant maximum de 1.424 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE LIMOGES - ATTRIBUTION DU MARCHE

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la réalisation de prestations d'entretien des locaux de la station d'eau potable de La Bastide.

La commission d'appel d'offres, réunie le 20 janvier 2014, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet à la société ONET SERVICES pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, et des montants annuels minimum de 15.000 € H.T. et maximum de 60.000 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA
VILLE DE LIMOGES - AVENANT N° 1 AU MARCHE**

La Ville, en groupement de commandes avec Limoges Métropole, a conclu un marché à bons de commande avec le groupement d'entreprises GERY and Co / SOPCZ / STPC pour la réalisation des travaux d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Suite à la liquidation judiciaire de la société STPC, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant prenant en compte la nouvelle composition du groupement titulaire de ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPERATIONS IMMOBILIERES ET GESTION DU PATRIMOINE

ACQUISITION IMMOBILIERE - LOT VOLUMETRIQUE EN NATURE DE CAVITE SOUTERRAINE SIS A LIMOGES 8, RUE DES ALLOIS ET APPARTENANT A LA SCI TE DEUM

La SCI Te Deum vient d'acquérir un ensemble immobilier sis 8, rue des Allois, comprenant, dans son sous-sol, une cavité, dite « salle du pilier », reliée au réseau souterrain existant sous la rue Haute-Cité.

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, auprès de la SCI Te Deum, du lot volumétrique correspondant à cette cave, d'une surface de 33 m² environ, moyennant le prix de 50.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES
5, RUE JEAN FREDON**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une emprise de 28 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise 5, rue Jean Fredon, correspondant à un emplacement réservé en vue de l'élargissement de la voie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES
21, RUE CAMILLE SAINT SAËNS**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 1.000 €, d'une emprise de 15 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise 21, rue Camille Saint-Saëns, correspondant à un emplacement réservé en vue de l'élargissement du boulevard Bel Air.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES
73, AVENUE MONTJOVIS ET RUE DE BRANTOME**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 10 € le m², d'une emprise de 30 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise 73, avenue Montjovis et rue de Brantôme, correspondant à un emplacement réservé en vue de l'élargissement de la rue de Brantôme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 28
BIS, RUE FERDINAND BUISSON ET APPARTENANT A LA SOCIETE
IMMOBILIERE DE L'IMMEUBLE N° 22 DE LA RUE FERDINAND BUISSON**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la Société Immobilière de l'immeuble n° 22 de la rue Ferdinand Buisson, d'une parcelle de terrain à usage d'airage public, d'une surface de 19 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise 28 bis, rue Ferdinand Buisson, correspondant à un emplacement réservé en vue de l'élargissement de cette voie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES
11, RUE D'ALGER**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 40 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise 11, rue d'Alger, correspondant à une emprise de voirie et de trottoir, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'UN TENEMENT FONCIER SIS A
LIMOGES 44, COURS GAY LUSSAC AU PROFIT DE LA SOCIETE ATHENA
CONSEILS ET REALISATIONS EN IMMOBILIER**

La Société Athéna Conseils et Réalisations en Immobilier a manifesté son intérêt pour l'acquisition, auprès de la Ville, d'un tènement foncier sis 44, cours Gay Lussac, en vue d'y développer un projet immobilier.

Le Conseil municipal autorise la cession, à la société susvisée, de cette emprise, d'une superficie globale de 2.049 m², moyennant le prix de 615.000 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A
LIMOGES, AU LIEUDIT "BUXEROLLES"**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 100.000 €, d'un ensemble immobilier, d'une superficie de 565 m², sis au lieudit « Buxerolles ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**IMMEUBLE MUNICIPAL 22, RUE MARCEL MADOUMIER A LIMOGES -
CESSION D'UN LOGEMENT**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 46.600 €, d'un appartement de type 3, d'une cave et d'une place de parking dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « Copropriété Marcel Madoumier », sis 22, rue Marcel Madoumier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPROPRIETE DULLIN-BEY - CESSION D'UN LOGEMENT

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 33.000 €, d'un appartement de type 3 et d'une cave sis 2, allée Charles Dullin, dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « Copropriété DULLIN-BEY ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE A
LIMOGES, - 2, RUE NEUVE SAINT-ETIENNE A LA COMPAGNIE DES FILLES DE
LA CHARITE DE SAINT VINCENT DE PAUL - ECOLE SAINTE-LOUISE DE
MARILLAC**

L'école privée Sainte-Louise-de-Marillac a sollicité l'acquisition, auprès de la Ville, d'une emprise de terrain mitoyenne à l'établissement, en vue de procéder à l'aménagement d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le Conseil municipal décide de répondre favorablement à cette demande et autorise la cession, à cet effet, moyennant le prix de 22.500 € de l'emprise concernée, d'une surface de 150 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise 2, rue Neuve Saint-Etienne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX EN VUE DE L'EXPLOITATION ET
DE LA GESTION D'UN COMMERCE DANS LA BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE
MULTIMEDIA**

Par délibération du 5 décembre 2013, le Conseil municipal a décidé qu'il serait procédé à une mise en concurrence en vue de la conclusion d'une nouvelle convention concédant l'occupation de locaux pour l'exploitation d'un café-bar et d'un mini-bar dans l'enceinte de la Bibliothèque francophone multimédia.

A l'issue de cette procédure et de l'examen des offres, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer la convention d'occupation de locaux, d'une durée de 10 ans, à intervenir à cet effet,
- fixe le montant de la redevance annuelle à verser à la collectivité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - INSTALLATION D'UN POSTE DE POMPAGE DES
EAUX USEES SUR UNE PARCELLE COMMUNALE SISE A LIMOGES, RUE DU
MAS GIGOU - CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION AU PROFIT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE**

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole souhaite procéder à l'implantation d'un nouveau poste de pompage des eaux usées sur une parcelle municipale sise rue du Mas Gigou, en remplacement d'un équipement devenu vétuste.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention transférant, à titre gratuit et pour une durée de 30 ans, au profit de la Communauté d'agglomération, la gestion de la parcelle concernée, d'une superficie approximative de 150 m², ainsi que, sur le surplus de cette parcelle, de deux emprises situées en sous-sol, pour des surfaces respectives de 150 m² et 78 m², pour la mise en place de canalisations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - IMMEUBLE MUNICIPAL SIS A LIMOGES 162, RUE
DU COUDERT - ABANDON DE MITOYENNETE**

Le Conseil municipal accepte l'abandon du droit de mitoyenneté de la Ville concernant un mur séparant une propriété privée de la parcelle municipale sise 162, rue du Coudert, et autorise la cession, à titre gratuit, de l'emprise foncière correspondante, d'une superficie de 2 m² environ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPLICATION DU PLAN DE COLORATION - MISSION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS - CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Afin d'améliorer la lisibilité de la Ville et de ses quartiers, un plan de coloration a été élaboré en 2002 par un bureau d'étude spécialisé, sous l'égide d'un comité de pilotage, puis révisé en 2010.

La Ville a confié au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) une mission de conseil aux particuliers sur l'application de ce plan de coloration.

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 27.000 € au CAUE de la Haute-Vienne, pour l'exercice de cette mission, au titre de l'année 2014,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le CAUE afin de préciser les modalités et les conditions de son intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DENOMINATIONS ET NUMEROTAGE DE VOIES

Le Conseil municipal attribue les noms suivants à diverses voies :

- Secteur de Landouge

↳ Chez Fournier :

- rue du Mas de Chambon, commençant rue du Coudert et finissant rue de Chez Fournier,
- rue du Bayanet, commençant et finissant rue du Mas de Chambon,

↳ Le Mas Loge :

- prolongement de la rue Claude Levi-Strauss, commençant rue du Mas Loge et desservant un ensemble d'habitations,
- prolongement de la rue Françoise Sagan, commençant et finissant rue Claude Levi-Strauss.

- Secteur de La Bastide

↳ esplanade Paul Gauguin, espace libéré suite à l'opération de déconstruction des tours Gauguin.

Ce réaménagement entraîne, par ailleurs, les modifications suivantes :

- la rue Raoul Dufy est supprimée,
- l'allée Seurat commence rue Degas et finit rue Camille Pissarro,
- la rue Paul Gauguin commence rue Degas et dessert un ensemble immobilier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES – PALAIS DE L’EVECHE -
EXPOSITION PHOTOS VIARIS DE LESEGNO - RESIDENCE**

La galerie « L’œil écoute » a proposé au Musée des Beaux-Arts de collaborer avec Gaëtan Viaris de Lesegno, photographe reconnu pour son travail sur la peinture ancienne, qui utilise la technique argentique sur film noir et blanc pour aborder, sous de multiples points de vue (distorsions, jeux de lumières, montages...), des œuvres peintes des XVII^{ème} – XIX^{ème} siècles.

L’intervention de cet artiste au Musée des Beaux-Arts prendra la forme d’une résidence, au mois de mars prochain, lui permettant de travailler sur les œuvres du musée, puis d’une exposition, programmée au dernier trimestre 2014, valorisant la collection de peintures anciennes.

La Ville prendra en charge divers frais relatifs à l’organisation de cette exposition (développement, tirage et encadrement de photographies...), l’artiste s’engageant, pour sa part, à préparer cette manifestation et à présenter son travail à des classes d’élèves.

Un partenariat sera, par ailleurs, établi avec la galerie « L’œil à l’écoute » précisant, notamment, diverses modalités relatives à l’élaboration d’outils de communication, de médiation ou pédagogiques.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- la convention de résidence à intervenir avec l’artiste précité,
- la convention de partenariat avec la galerie « L’œil écoute », ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette exposition.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - PROGRAMME EUROPEEN
"SMALL SIZE" 2015-2018 - CONVENTIONS**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - NOUVEAU PROJET EUROPEEN
"SMALL SIZE"**

La Ville a intégré, en 2008, le réseau européen « Small size », dont l'objectif est de favoriser l'émergence de spectacles pour la petite enfance.

Afin de poursuivre cette démarche, et dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'Agence Culturelle Européenne, l'association « Small size » propose une nouvelle opération qui se déroulerait de mai 2015 à avril 2018 et serait conduite par le Théâtre de La Baracca à Bologne.

Le Conseil municipal :

- approuve la participation de la Ville, en qualité de co-organisateur, à ce nouveau projet, dans le cadre duquel celle-ci s'engagerait à participer, sur 4 ans, au financement d'un programme culturel destiné aux moins de 6 ans,

- autorise le Maire à signer tout document nécessaire en vue de la mise en place de ce nouveau projet, dans le cadre duquel la Ville pourrait bénéficier de fonds européens favorisant, notamment, la réalisation de coproductions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - COLLABORATIONS DANS LE CADRE
DES SPECTACLES - SAISON 2013-2014**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec diverses structures et associations pour l'organisation de manifestations dans le cadre de la programmation 2013/2014 du Centre Culturel Municipal John Lennon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - ANIMATION CULTURELLE - PARTENARIAT AVEC L'AVENIR MUSICAL DU LIMOUSIN 87 - CONTRATS ET CONVENTIONS

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2013-2014

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles, afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts ou de spectacles.

En complément des actions précédemment adoptées par le Conseil municipal, la programmation suivante est prévue pour l'année scolaire 2013-2014 :

I – JAZZ IMPROVISATION

Un partenariat sera établi avec la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix, et les écoles de musique d'Ambazac et de Saint-Junien pour l'organisation de rencontres autour de l'improvisation dans le domaine du jazz et l'organisation d'un concert final au Centre Culturel Fabrègue à Saint-Yrieix, le 19 mars 2014.

II – JOURNEE D'ECHANGE INTERREGIONALE DU BASSON

La Ville organisera, les 31 mai et 1^{er} juin prochains, les journées interrégionales du basson, réunissant les élèves bassonistes des conservatoires de Limoges, Châteauroux, Orléans et Montluçon.

III – FORMATION MUSICALE DANSEUR

Une journée de stage sera organisée pour les élèves de second et troisième cycle autour de la formation musicale adaptée à la danse.

IV – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « UN ENFANT, UN CARTABLE 87 »

A l'initiative de l'association « Un enfant, Un cartable 87 », un concert gratuit sera organisé, le 25 mars 2014, à l'Espace CITÉ, avec la participation de l'ensemble de cors, du jeune chœur et du chœur de scène du Conservatoire.

V – BAL RENAISSANCE

Plusieurs classes et départements du Conservatoire donneront un concert gratuit à l'église de Saint-Gence le 17 mai prochain, suivi d'un bal à la salle polyvalente.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir en vue de la mise en œuvre de cette programmation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AVENIR MUSICAL DU LIMOUSIN 87

Le diplôme d'études musicales (D.E.M.), délivré par le Conservatoire de Limoges, est composé de différentes unités de valeur parmi lesquelles figure la pratique collective d'un instrument.

Afin de permettre cette pratique collective pour les élèves de la classe d'accordéon du Conservatoire, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association « l'Avenir Musical du Limousin 87 », prévoyant la participation des élèves concernés aux répétitions et concerts des deux orchestres de l'association, et en précisant les modalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVECHE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2014

La Ville consacre une part de son budget à l'acquisition d'œuvres ainsi qu'à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine détenu au Musée des Beaux-Arts.

Pour l'année 2014, des campagnes de restauration et de conservation préventive des œuvres, ainsi que des expositions et animations à destination du public, seront également mises en œuvre. Diverses publications pourraient, par ailleurs, être réalisées et des activités pédagogiques seront organisées pour les enfants.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Région Limousin, du Département de la Haute-Vienne ainsi que de tout autre organisme pour contribuer au financement des acquisitions d'œuvres et des différentes opérations précitées qui seront réalisées en 2014 par le Musée des Beaux-Arts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA - CONVENTION
D'APPLICATION N°2 DE COOPERATION ET DE VALORISATION NUMERIQUE
AVEC LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE**

Par délibération du 30 novembre 2012, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention cadre de pôle associé régional, ayant pour objectif le recensement, la numérisation et la valorisation des fonds patrimoniaux anciens, à intervenir entre la Bibliothèque nationale de France et le pôle associé Limousin, qui réunit la Ville (Bibliothèque francophone multimédia), la Direction Régionale des Affaires Culturelles en Limousin, l'Université de Limoges et le Centre Régional du Livre en Limousin.

Dans ce cadre, la Bibliothèque nationale de France a proposé la conclusion d'une convention d'application n°2, précisant, notamment, les modalités de sa participation au financement de l'opération de numérisation d'environ 15.000 références de documents patrimoniaux, datant de 1858 à 1945, issus des collections de la Bibliothèque francophone multimédia.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention, prévoyant l'attribution, par la Bibliothèque nationale de France, d'une subvention d'un montant de 16.587 €, correspondant à environ 45 % du coût de l'opération précitée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LIRE A LIMOGES 2014 - REMUNERATION DES INTERVENANTS

L'édition 2014 de "Lire à Limoges" aura lieu les 4, 5 et 6 avril prochains.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats à établir avec divers intervenants, en vue de l'organisation de tables rondes, conférences et animations, dans le cadre de cette manifestation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MANIFESTATIONS ESTIVALES - PROGRAMME ET MODALITES D'ORGANISATION

La Ville organise, chaque année, diverses animations culturelles dans le cadre de la saison estivale.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions, contrats d'engagements et documents à intervenir pour l'organisation des manifestations prévues pendant l'été 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

JOURNEE URBAINE 2014 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HORIZONS CROISES

Depuis plusieurs années la Ville organise, le premier samedi du mois de juillet, au jardin d'Orsay, la manifestation dénommée « Journée urbaine », dédiée aux musiques actuelles.

Afin d'organiser au mieux l'édition 2014 de la « Journée urbaine », le 5 juillet prochain, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'association Horizons Croisés, qui assurera la responsabilité artistique de la manifestation et conclura, à ce titre, les contrats à intervenir avec les producteurs des groupes retenus.

En contrepartie, la Ville versera à l'association une participation, d'un montant prévisionnel maximum de 40.600 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ARCHIVES MUNICIPALES - COMMEMORATION DE LA GUERRE DE 1914-1918 - CONGRES DES ARCHIVISTES MUNICIPAUX - DON

ARCHIVES MUNICIPALES - MANIFESTATIONS AUTOUR DES ECRITS ET TEMOIGNAGES DE LA GRANDE GUERRE A LIMOGES

Dans le cadre du Centenaire de la Guerre de 1914 – 1918, les archives municipales souhaitent valoriser les fonds remarquables qu'elles détiennent et les porter à la connaissance du public, au travers des manifestations et actions suivantes :

- l'organisation d'une exposition, en entrée libre, au Musée de la Résistance, autour des écrits et témoignages de soldats, du 22 mai au 31 août 2014.
- des conférences gratuites, le 24 mai prochain, à l'Espace CITÉ, avec l'intervention d'universitaires reconnus, présentant l'actualité de la recherche sur les aspects historiques et littéraires des témoignages de combattants, et évoquant le Limousin en guerre.
La Ville prendra en charge divers frais relatifs à l'organisation de ces conférences, pour un montant d'environ 5.000 €, ainsi que l'élaboration de documents de communication.
- la publication, par les éditions Culture et Patrimoine, des carnets de guerre originaux d'Honoré Jean Champcommunal, né à Saint Sylvestre en 1896.
L'éditeur prendra en charge les frais correspondants.
- la mise en œuvre d'actions pédagogiques, en partenariat avec la Délégation Académique à l'Action Culturelle et le Centre Régional de Documentation Pédagogique.
Le prêt de documents sera également sollicité auprès des Archives Départementales de la Haute-Vienne et du service de Santé des Armées - Archives militaires.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir pour la mise en œuvre de ces différentes actions et manifestations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ARCHIVES MUNICIPALES - ACCUEIL DU CONGRES DES ARCHIVISTES MUNICIPAUX EN 2015

La Ville de Limoges a été retenue par l'Association des Archivistes Français (AAF) pour l'organisation, au mois de juin 2015, du prochain congrès des archivistes municipaux.

Cet événement, qui rassemblera environ 250 participants sur trois jours, permettra de valoriser la réflexion archivistique, historique et scientifique développée en Limousin, selon une thématique et un programme définis par l'AAF, en accord avec la Ville.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation de cette manifestation,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à son bon déroulement, notamment la convention de partenariat à intervenir avec l'AAF, prévoyant le versement, par la Ville, d'une participation financière, à hauteur de 8.000 € maximum.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ARCHIVES MUNICIPALES - DON DE PHOTOGRAPHIES

Un particulier a proposé de faire don, à la Ville, de 12 photographies du bombardement de l'arsenal et de la gare de triage du Puy Imbert, survenu le 23 juin 1944.

Le Conseil municipal :

- accepte le don fait à la Ville,
- habilite le Maire à signer la convention établissant la donation,
- autorise l'inscription de ces documents sur les inventaires des archives municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ART DE LIMOGES AUBUSSON -
PARTICIPATION DE LA VILLE**

Depuis plusieurs années, la Ville apporte une aide financière à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges Aubusson pour l'organisation d'ateliers et de cours d'arts plastiques proposés au public.

Pour l'année scolaire 2013/2014, le Conseil municipal :

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 7.650 € à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges Aubusson,
- autorise le Maire à signer la convention fixant les modalités et les conditions du versement de cette subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'OUVRAGES AUPRES D'UNE ASSOCIATION CULTURELLE

La Ville de Limoges apporte son soutien aux associations à caractère culturel par l'attribution de subventions ou l'achat d'ouvrages.

Pour l'année 2014, il est proposé que la Ville procède à l'acquisition, auprès de l'association Archéologie en Limousin, de 3 exemplaires du tome 32 et de 16 exemplaires du tome 33 de l'ouvrage « Travaux d'Archéologie Limousine », au prix de 31 € l'unité.

Le Conseil municipal donne son accord à l'achat de ces ouvrages.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EGLISES SAINT-PIERRE-DU-QUEYROIX ET SAINT-MICHEL-DES-LIONS - TRAVAUX D'ENTRETIEN - RESTAURATION D'UN VITRAIL - DEMANDES DE SUBVENTIONS

EGLISE SAINT-PIERRE-DU-QUEYROIX - VITRAIL DU XVIEME SIECLE - DEMANDE DE SUBVENTION

Par délibération du 30 novembre 2012, le Conseil municipal a donné son accord à la restauration d'un vitrail du XVI^{ème} siècle de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, puis à sa protection par une verrière.

L'église étant classée monument historique, le Conseil municipal, à l'issue de cette opération, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, à hauteur de 50 % du montant H.T. des travaux, établi à 62.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTRETIEN DES EGLISES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Il sera procédé prochainement à la réfection des couvertures en zinc et en ardoise de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix et de sa sacristie, pour des montants estimés, respectivement, à 29.805 € H.T. et 10.577 € H.T.

De même, il s'avère nécessaire de procéder au nettoyage des escaliers d'accès au clocher de cet édifice et à celui de l'église Saint-Michel-des-Lions. Le coût de ces opérations est évalué à 1.470 € H.T. et 2.058 € H.T.

Ces deux églises étant classées au titre des monuments historiques, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la réalisation des travaux précités, à hauteur de 50 % de leur montant H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINTE-MARIE - DEMANDE DE SUBVENTION

Afin d'assurer la conservation et le bon fonctionnement de l'orgue de l'église Sainte-Marie, construit par Augustin ZEIGER en 1845-1846, un facteur d'orgues intervient à raison de deux visites annuelles, pour un coût estimé à 1.600 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication pour l'entretien de cet orgue, classé monument historique, à hauteur de 50 % du montant précité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACTIONS DE COMMUNICATION - REALISATION D'UN
DOCUMENTAIRE - CAPTATION D'UNE PIECE DE THEATRE -
CONTRAT DE COPRODUCTION - CONVENTION DE PARTENARIAT**

**CONTRAT DE COPRODUCTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA
SOCIETE TINH PRODUCTION FRANCE POUR LA REALISATION D'UN
DOCUMENTAIRE SUR LE TROLLEY A LIMOGES**

La société Tinh Production France produira prochainement un documentaire sur le trolley à Limoges, ce qui permettra de valoriser ce mode de transport non polluant, pour lequel la Ville a été novatrice.

La Ville souhaite soutenir la réalisation de ce documentaire, sous la forme d'un apport en personnel et en industrie, pour un montant total de 6.500 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de coproduction à intervenir, dans ce cadre, entre la Ville et la société Tinh Production France.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LES
EDITIONS BLACK-OUT POUR LA CAPTATION DE LA PIECE DE THEATRE
"L'ODYSSEE D'AL"**

La Ville envisage la captation de la pièce de théâtre « L'Odysée d'Al », en vue de sa diffusion sur la chaîne municipale de télévision 7ALimoges.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir, à cet effet, avec les éditions Black-Out.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REALISATION ET DISTRIBUTION DE MAGAZINES - GROUPEMENT DE COMMANDES - AVENANTS

DISTRIBUTION DES MAGAZINES DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la distribution de leurs magazines.

Ces prestations seront traitées dans le cadre de marchés à procédure adaptée à bons de commande conclus par la Ville au nom du groupement, pour une durée d'un an et pour les montants suivants :

- lot n°1 : distribution du magazine municipal Vivre à Limoges : sans montant minimum et avec un montant maximum de 90.000 € H.T,
- lot n°2 : distribution du magazine de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole : sans montant minimum et avec un montant maximum de 100.000 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**IMPRESSION ET FAÇONNAGE DES MAGAZINES DE LA VILLE DE LIMOGES
ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE EN
DEUX LOTS - AVENANTS N° 1 AUX MARCHES**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, a conclu, en qualité de coordonnateur, deux marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, pour la réalisation des travaux d'impression et de façonnage des magazines d'information « Vivre à Limoges » et « Le Métropol ».

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 20 janvier 2014, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants aux marchés susvisés, prenant en compte de nouvelles modalités concernant la réalisation de ces prestations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INSERTIONS COUPLEES DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL "VIVRE A LIMOGES" ET SUR L'APPLICATION SMARTPHONE "LIMOGES EN POCHE"

La Ville a lancé un nouveau support de communication pour smartphones intitulé « Limoges en poche ».

Le Conseil municipal :

- décide que, pour l'achat de la 4^{ème} de couverture du magazine municipal « Vivre à Limoges », les annonceurs pourront bénéficier, pendant un mois, de l'insertion gratuite d'annonces publicitaires sur l'application « Limoges en poche »,
- autorise le Maire à signer les contrats à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal attribue diverses subventions à des associations qui en ont fait la demande, pour un montant total de 12.285 €.

Le détail des subventions est consultable au Secrétariat du Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES DE VACANCES DU LIORAN ET DE SAINT-TROJAN -
ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX - GARDERIES DU MATIN
GEREES PAR LA CAISSE DES ECOLES - TARIFICATIONS**

**VACANCES SCOLAIRES DE L'ETE 2014 - CENTRES DE VACANCES DU LIORAN
ET DE SAINT-TROJAN - SEJOURS POUR ADOLESCENTS - ACCUEIL DE
LOISIRS DU MAS ELOI - MODALITES D'ORGANISATION DES SEJOURS -
TARIFICATION**

Chaque été, la Caisse des Ecoles organise des séjours de vacances, des séjours pour adolescents (séjours Evasion) et, conjointement avec la Direction des Sports, des séjours « Sportez-vous bien », dans les centres de vacances de Saint-Trojan et du Lioran, ou en itinérance pour les séjours Evasion.

De même, trois accueils de loisirs sans hébergement seront organisés au Mas Eloi, pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans, du 7 juillet au 29 août 2014.

Pour l'été 2014, les dates des différents séjours sont les suivantes :

Centre de vacances de Saint-Trojan, enfants et jeunes de 7 à 17 ans

Séjour 1 : du 11 au 21 juillet 2014,

Séjour 2 : du 21 au 30 juillet 2014,

Séjour 3 : du 30 juillet au 8 août 2014,

Séjour 4 : du 8 au 18 août 2014.

Centre de vacances du Lioran, enfants et jeunes de 7 à 17 ans

Séjour 1 : du 10 au 19 juillet 2014,

Séjour 2 : du 19 au 28 juillet 2014.

Séjours Evasion pour adolescents de 14 à 17 ans :

Séjour Bretagne : du 8 au 17 juillet 2014 (15 places),

Séjour Landes : du 1^{er} au 10 août 2014 (15 places),

Séjour Cap Ados à Saint-Trojan : du 18 au 27 août 2014 (15 places),

Séjour Sportez-vous bien au Lioran : du 3 au 9 août 2014 (48 places).

Les inscriptions seront ouvertes à compter du lundi 19 mai 2014.

Le Conseil municipal fixe, comme suit, les tarifs applicables à ces séjours ainsi que les modalités d'inscription correspondantes :

Tranches tarifaires	Quotients familiaux (CAF) 13 tarifs	Prix journée 2014 (1)
1	QF < 320	21.00 €
2	320 ≤ QF < 350	21.30 €
3	350 ≤ QF < 380	21.90 €
4	380 ≤ QF < 440	22.50 €
5	440 ≤ QF < 500	23.25 €
6	500 ≤ QF < 550	24.05 €
7	550 ≤ QF < 600	25.00 €
8	600 ≤ QF < 700	26.30 €
9	700 ≤ QF < 800	28.00 €
10	800 ≤ QF < 900	29.05 €
11	900 ≤ QF < 1000	30.00 €
12	1000 ≤ QF < 1100	31.20 €
13	1100 ≤ QF	32.80 €
Sans ressource et sans aide de la CAF		6.40 €
Domiciliés hors Limoges		46.50 €

(1) de ces tarifs sont à déduire les passeports vacances jeunes

Un paiement partiel sera exigé à hauteur minimum de 30 % de la somme due par la famille au moment de l'inscription.

Pour les familles bénéficiant d'une participation employeur dont le montant n'est pas connu au moment de l'inscription, ce paiement partiel minimum sera de 30 €.

Le solde sera versé avant le départ.

En cas de défection, le montant de l'acompte ne sera reversé à la famille que sur justificatif médical.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX - TARIFICATION DU 7 JUILLET 2014 AU 3 JUILLET 2015

Le Conseil municipal fixe, comme suit, les tarifs des accueils de loisirs municipaux de Beaublanc et du Mas Eloi, pour la période du 7 juillet 2014 au 3 juillet 2015, qui concernent :

- l'accueil à la journée pendant les vacances d'été, de Toussaint, d'hiver et de printemps,
- l'accueil à la demi-journée les mercredis en période scolaire.

Limoges selon QF famille	Journée complète	Demi-journée avec repas
0 à 320	9.75 €	5.85 €
321 à 350	10.05 €	6.05 €
351 à 380	10.35 €	6.20 €
381 à 400	10.45 €	6.30 €
401 à 440	10.60 €	6.40 €
441 à 520	10.90 €	6.55 €
521 à 600	11.15 €	6.70 €
601 à 680	11.45 €	6.90 €
681 à 769	11.80 €	7.10 €
770 à 800	12.15 €	7.30 €
801 à 900	12.75 €	7.70 €
901 à 1000	13.25 €	7.95 €
1001 à 1100	13.65 €	8.20 €
1101 et plus	14.20 €	8.50 €
Hors Limoges	20.60 €	12.40 €

Les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 400 € et 769 € pourront bénéficier de la déduction des passeports CAF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TARIFICATION 2014 - GARDERIES DU MATIN GERÉES PAR LA CAISSE DES ECOLES

Afin d'assurer la continuité du service de garderie du matin, la Caisse des Ecoles met en œuvre un service d'accueil des enfants le matin dans les écoles où les associations de parents d'élèves ne sont pas en mesure d'assurer cet accueil.

Le Conseil municipal donne son accord à l'application, à compter du 10 mars 2014, des nouvelles modalités tarifaires suivantes concernant les garderies du matin gérées par la Caisse des Ecoles :

- application, au quotient familial, d'un coefficient multiplicateur de 0,0015, pour chaque membre de la fratrie, étant précisé que le tarif retenu, par présence de l'enfant, ne pourra être inférieur à 0,45 € ou supérieur à 1,50 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TRANSPORT DES ELEVES DES ECOLES COMMUNALES DE LA VILLE VERS
LES EQUIPEMENTS SPORTIFS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
LIMOGES USEP (UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER
DEGRE)**

L'association Limoges USEP assure l'organisation du transport des élèves des écoles publiques de la Ville vers les équipements sportifs municipaux pour la pratique des activités sportives obligatoires, dans le cadre d'une convention aux termes de laquelle la Ville lui attribue une participation annuelle.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec l'association Limoges USEP, une nouvelle convention, fixant le montant de la dotation attribuée par la Ville à 70.000 € pour l'année 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTIONS DE CESSION DE DONNEES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LES ASSISTANTES MATERNELLES, LES CRECHES ET LES ALLOCATAIRES - AVENANTS N° 3

Afin de simplifier les démarches des usagers, la Ville de Limoges et la Caisse d'Allocations Familiales ont mis en place un échange, à titre gratuit, de données informatiques nécessaires :

- à la tarification des crèches, des prestations périscolaires et extrascolaires,
- à la mise à jour du site de la Caisse Nationale des Allocations Familiales « mon-enfant.fr ».

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir en vue de prolonger, pour l'année 2014, les conventions précisant les modalités de transfert et de mise à jour des informations échangées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE BEAUBLANC -
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-
VIENNE**

Depuis la rentrée scolaire 2013-2014, un accueil de loisirs municipal destiné aux enfants de 3 et 4 ans fonctionne les mercredis après-midi, sur le site de Beaublanc.

La Caisse d'Allocations Familiales, qui soutient le développement de l'offre d'accueil sans hébergement extrascolaire des jeunes enfants, envisage de participer au financement de cet accueil de loisirs, par l'attribution d'une prestation de service.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, afin de préciser les modalités de versement de sa participation pour la période allant du 4 septembre 2013 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL MUNICIPAUX - CONTRAT
D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CONVENTION AVEC LA
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN**

**ETABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL MUNICIPAUX - CONTRAT D'AIDE
FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE (1ER JANVIER
2014 – 31 DECEMBRE 2015)**

Un programme de travaux d'aménagement et d'achat d'équipement ménager et mobilier, destiné à améliorer l'accueil des jeunes enfants dans les établissements multi-accueil municipaux, a été établi, pour un montant prévisionnel de 220.000 € H.T.

La Caisse d'Allocations Familiales, dont la participation financière a été sollicitée, a décidé d'allouer à la Ville une aide financière de 30.000 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'aide financière à l'investissement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne afin de définir les conditions de versement de cette participation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION DE SERVICE EXTRANET DE CONSULTATION DES
RESSOURCES DES RESSORTISSANTS ENTRE LA MUTUALITE SOCIALE
AGRICOLE DU LIMOUSIN ET LA VILLE DE LIMOGES**

Les établissements multi-accueil municipaux accueillent, notamment, des enfants de familles ressortissant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

A partir du portail numérique « msa.fr », cet organisme propose aux structures d'accueil de jeunes enfants un nouveau téléservice leur permettant d'accéder à diverses données concernant les familles allocataires.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec la Caisse de la MSA du Limousin, afin de préciser les modalités de consultation de ces données.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ANIMATION
BENEVOLE D'ATELIERS DE LECTURE ET DE LANGAGE PAR UN ADHERENT
DU GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE LIMOUSIN TOUTES LESIONS
CEREBRALES ACQUISES (GEMTLCA) A LA CRECHE DE BEAUBREUIL (DU
15 FEVRIER 2014 AU 14 FEVRIER 2015)**

La Ville a conclu, en 2013, une convention avec le Groupe d'Entraide Mutuelle Limousin Toutes Lésions Cérébrales Acquises pour l'animation, par un de ses adhérents, d'ateliers de lecture et de langage à la crèche de Beaubreuil.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec l'association précitée, reconduisant l'organisation de ces ateliers pour la période allant du 15 février 2014 au 14 février 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCTIONNEMENT DES CRECHES DE LANDOUGE ET DES PORTES FERREES - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE - VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2014 POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE DE LANDOUGE (1ER JANVIER 2013 - 31 DECEMBRE 2015)

Une nouvelle convention a été conclue, pour la période 2013-2015, entre la Ville et la Mutualité Française Limousine, gestionnaire de la crèche multi accueil de Landouge, afin de préciser les modalités du soutien apporté par la Ville pour le fonctionnement de cet équipement.

Cette aide comprend, notamment, la mise à disposition des locaux situés 5, rue Jacques Brel ainsi que le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, calculée à partir de l'activité de la crèche et d'un coût horaire fixé par référence au prix plafond de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

A partir des prévisions d'activité et des documents transmis par le gestionnaire, l'aide financière de la Ville, au titre de l'année en cours, s'établirait à 65.009 €.

Le Conseil municipal décide le versement, à la Mutualité Française Limousine, d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2014, d'un montant de 32.504,50 €. Le solde de cette aide financière sera versé en 2015, après la production du compte de résultat et du rapport d'activité de cette structure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRE D'ANIMATION DES PORTES FERREES - VERSEMENT D'UN
ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2014 POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA
CRECHE MULTI ACCUEIL "LES MINI FUTES" (1ER JANVIER 2013 - 31
DECEMBRE 2015)**

Une convention a été conclue, pour la période 2013-2015, entre la Ville et le Centre d'Animation des Portes Ferrées, gestionnaire de la crèche multi accueil « Les Mini Futés », afin de préciser les modalités du soutien apporté par la Ville pour le fonctionnement de cet équipement.

Cette aide comprend, notamment, le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, calculée à partir de l'activité de la crèche et d'un coût horaire fixé par référence au prix plafond de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

A partir des prévisions d'activité, l'aide financière de la Ville, au titre de l'année en cours, s'établirait à 72.384 €.

Le Conseil municipal décide le versement, au Centre d'Animation des Portes Ferrées, d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2014, d'un montant de 36.192 €. Le solde de cette aide financière sera versé en 2015, après production du compte de résultat et du rapport d'activité.

ADOPTÉ

N'ont pas participé au vote :
M. Jean DANIEL
M. Anibal ALMOSTER

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - ADHESION AU CLUB DES MAIRES DE LA RENOVATION URBAINE

Le Club des Maires de la Rénovation Urbaine regroupe près de 80 maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale ayant signé une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine dans les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible ou présentant les mêmes difficultés socio-économiques.

Ce club constitue, ainsi, un lieu d'échanges et de réflexion, visant à optimiser et pérenniser l'efficacité de la politique de rénovation urbaine, notamment dans la perspective de la mise en place de la deuxième phase du Programme National de Rénovation Urbaine.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Ville au Club des Maires de la Rénovation Urbaine. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1.200 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUARTIER DE LA BASTIDE - REALISATION D'UNE FRESQUE

Des élèves de l'école élémentaire de La Bastide réaliseront, prochainement, une fresque collective, sur le thème de la citoyenneté et des valeurs de l'école républicaine, sur un mur de soutènement construit à l'arrière de l'établissement.

Ce projet a, notamment, pour objectifs de créer du lien entre les élèves et d'embellir l'environnement de l'école. Il s'inscrit, également, dans une dimension pédagogique transversale, en faisant appel à différentes disciplines telles que l'histoire, l'instruction civique et morale, la géographie et la géométrie.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la mise en œuvre de ce projet,
- autorise le Maire à signer, à cet effet, un contrat d'engagement avec un animateur-graffeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - MISE EN PLACE D'UN RELAIS INFO
JEUNES - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LE
CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE LIMOUSIN ET LA
DELEGATION REGIONALE DE L'OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR
LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS**

L'un des axes principaux du projet social du Centre social de La Bastide est le maintien et le renforcement des lieux et des temps d'accueil, d'écoute et de rencontre des habitants.

Dans ce cadre, et suite à la création d'un accueil autonome des jeunes de 12 à 18 ans, le Centre social de La Bastide envisage de mettre en place un « Relais Info Jeunes ».

A cet effet, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec le Centre Régional Information Jeunesse Limousin et la Délégation Régionale de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions, aux termes de laquelle ces organismes s'engagent, notamment, à mettre à disposition des guides, brochures et supports de documentation et à organiser une formation pour les référents du « Relais Info Jeunes », à titre gratuit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - CONVENTION AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE - ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT EXTRASCOLAIRE - ACCUEIL DE JEUNES**

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Centre social de La Bastide propose un accueil extrascolaire pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans.

La Caisse d'Allocations Familiales, qui soutient le développement et le fonctionnement d'équipements de loisirs intervenant pendant le temps extrascolaire, envisage de participer au financement de cet accueil par le versement d'une prestation de service.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, afin de préciser les modalités de versement de sa participation, pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ESPACES VERTS - AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPLANADE
GAUGUIN - FOURNITURE DE MATERIELS HORTICOLES -
AVENANTS**

**QUARTIER DE LA BASTIDE – AMENAGEMENT PAYSAGER ESPACE GAUGUIN
- ESPACE DE JEUX COLLECTIFS - AVENANT N° 1 AU LOT N°1 :
TERRASSEMENT - VOIRIE**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager de l'espace Gauguin, qui permettra, notamment, la création d'un espace de jeux collectifs, un marché a été conclu avec la société COLAS Sud Ouest pour la réalisation du lot n°1 « Terrassement-Voirie ».

Des adaptations ayant dû être apportées à ce projet, des prestations complémentaires se sont avérées nécessaires, pour un montant de 33.845 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir afin de prendre en compte ces prestations, portant le montant du marché susvisé à 582.357 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FOURNITURE DE MATERIELS HORTICOLES - AVENANT N°3 AU MARCHE

Un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, a été conclu avec la société MOULINJEUNE pour la fourniture de divers matériels horticoles.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, prenant en compte le remplacement, par un nouvel article, d'un modèle de débroussailleuse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MISE A JOUR ET CONSTITUTION DE DOSSIERS TECHNIQUES AMIANTE
DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE ET DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE
COMMANDES**

En application des dispositions règlementaires en vigueur, il s'avère nécessaire de procéder à la constitution, ou à l'actualisation, des Dossiers Techniques Amiante du patrimoine bâti.

A cet effet, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale.

Les prestations nécessaires seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MARCHES PUBLICS DE LOCATION DE MATERIEL - APPEL D'OFFRES
OUVERT - MARCHES A BONS DE COMMANDE - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE,
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LA
REGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et la Régie Municipale de l'Abattoir, en vue de la location d'outillages divers et de matériels de levage, de terrassement et de manutention.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PARC AUTOMOBILE - ACQUISITION DE VEHICULES -
PRESTATIONS DE CONTROLE TECHNIQUE - GROUPEMENTS DE
COMMANDES**

**ACQUISITION DE VEHICULES POUR L'ANNEE 2014 - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES -
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles pour l'acquisition de véhicules légers, de poids lourds et d'autocars.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel des marchés seront conclus pour une durée de douze mois maximum à compter de leur date de notification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PRESTATIONS DE CONTROLE TECHNIQUE DE VEHICULES - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES
METROPOLE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, pour la réalisation de prestations de contrôle technique des véhicules.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un marché à procédure adaptée conclu par la Ville au nom du groupement, pour une durée initiale allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable deux fois par période d'un an, et des montants annuels compris entre un minimum de 4.000 € H.T. et un maximum de 30.000 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRESTATIONS INFORMATIQUES – SIGNATURE D’AVENANTS

FOURNITURE DE SERVICES SPECIFIQUES A L'INFORMATIQUE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES ET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - AVENANT

La Ville a conclu une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d’agglomération Limoges Métropole pour la fourniture de services spécifiques à l’informatique en plusieurs lots.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à cette convention, prenant en compte une nouvelle répartition des lots.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE A DISPOSITION DE FOURNITURES ET DE SERVICES SPECIFIQUES A L'INFORMATIQUE - AVENANTS AUX MARCHES

Par délibération du 9 février 2010, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer plusieurs marchés à bons de commande, d'une durée de 4 ans à compter de leur date de notification, en vue de la mise à disposition de fournitures et de services spécifiques à l'informatique.

Afin de maintenir certaines prestations, dans l'attente de l'aboutissement de la procédure mise en œuvre pour la conclusion de nouveaux marchés, le Conseil municipal, suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 20 janvier 2014, autorise le Maire à signer des avenants prolongeant, jusqu'au 31 décembre 2014, la durée des marchés relatifs aux lots suivants :

- lot 1 : Assistance à la rédaction de cahiers des charges et de mémoires à caractère juridique, règlementaire ou technique, avec la société ADAPS,
- lot 2 : Assistance à la sécurisation de réseaux et systèmes d'informations, avec la société EXAKIS,
- lot 4 : Assistance à l'utilisation d'outils de traitement des données, avec la société GFI INFORMATIQUE,
- lot 6 : Assistance à la réalisation d'applications et à l'administration de serveurs Domino, avec la société LV2 Consulting,
- lot 7 : Référencement de sites Web, avec la société POLE POSITIONNING,

et portant également les montants maximums des lots 2 et 6 de 120.000 € HT à 138.000 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRESTATIONS DE SUPPORT TECHNIQUE POUR LES LOGICIELS ORACLE - AVENANT N°1

En vue de la réalisation de prestations de support technique concernant les logiciels ORACLE, installés sur les serveurs informatiques de la Ville, un marché négocié, renouvelable jusqu'au 20 octobre 2015, a été conclu avec la société ORACLE, pour un montant annuel de 33.335,91 € H.T. pour la période initiale, puis de 63.785,93 € H.T. pour chaque période de reconduction.

Le Conseil municipal :

- suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 23 janvier 2014, autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, prenant en compte l'acquisition de licences complémentaires et augmentant son montant de 4.532,07 € HT pour la période allant jusqu'au 20 octobre 2014, puis de 7.658,36 € HT pour la période comprise entre le 21 octobre 2014 et le 20 octobre 2015,
- retire la délibération du 5 décembre 2013 portant sur le même objet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - ACQUISITION
DE FOURNITURES ET DE DIVERSES PRESTATIONS -
GROUPEMENTS DE COMMANDES – MARCHE - AVENANTS**

**FOURNITURE D'UN SERVICE DE TELEPHONIE PUBLIQUE - APPEL D'OFFRES
OUVERT - MARCHES A BONS DE COMMANDE - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE,
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LA
REGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et la Régie Municipale de l'Abattoir, en vue de la fourniture d'un service de téléphonie publique et de liaisons permanentes de télécommunications.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2014, renouvelable trois fois par période d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FOURNITURE D'ARTICLES D'HYGIENE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, en vue de la fourniture d'articles d'hygiène.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2014, renouvelable deux fois par période d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES - CONVENTION CONSTITUTIVE
DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - CAISSE DES ECOLES -
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, pour la fourniture de denrées alimentaires.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable trois fois par période d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES - ACQUISITION DE
PETITES FOURNITURES DE BUREAU POUR LA VILLE DE LIMOGES, LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE, LA REGIE
MUNICIPALE DE L'ABATTOIR ET LA CAISSE DES ECOLES - APPEL D'OFFRES
OUVERT - MARCHE A BONS DE COMMANDE**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Régie municipale de l'Abattoir et la Caisse des Ecoles, a lancé un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de petites fournitures de bureau.

La commission d'appel d'offres, réunie le 30 janvier 2014, a attribué le marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet à la société FABREGUE DUO, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DE MOBILIER - MARCHES A BONS DE COMMANDE - AVENANTS DE PROLONGATION DES MARCHES

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, a conclu plusieurs marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, avec les sociétés suivantes, pour la fourniture de mobilier :

- lot n° 1 : mobilier administratif : société MERLIN FRERES BUROMASTER,
- lot n° 2 : mobilier d'aménagement intérieur : société HALL DE LA CERAMIQUE,
- lot n° 3 : mobilier industriel : société BEAUBELIQUE,
- lot n° 4 : sièges : société QUADRIA,
- lot n° 5 : mobilier petite enfance : société MATHOU,
- lot n° 6 : mobilier gérontologie : société MMO.

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure qui sera mise en œuvre pour la conclusion de nouveaux marchés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants aux marchés susvisés, prolongeant leur durée jusqu'au 30 juillet 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS POUR LES ECOLES DE
LA VILLE DE LIMOGES - AVENANT N° 3**

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure qui sera mise en œuvre pour la conclusion d'un nouveau marché et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 23 janvier 2014, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant prolongeant, pour la période du 19 mai au 31 décembre 2014, la durée du marché en cours avec la société RICOH pour la location et la maintenance de photocopieurs équipant les écoles de la Ville et fixant son montant à 9.000 €HT pour cette période.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE VACCINS POUR LE CENTRE DE VACCINATION DE LA
VILLE DE LIMOGES - AVENANTS AUX MARCHES**

Des marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, ont été conclus avec les sociétés IMAXIO SA, SANOFI PASTEUR MSD, BAXTER et Laboratoire GLAXOSMITHKLINE pour la fourniture de vaccins.

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure qui sera mise en œuvre pour la conclusion de nouveaux marchés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants aux marchés susvisés, prolongeant leur durée jusqu'au 31 août 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCEDURE D'HOSPITALISATION D'OFFICE - REGLEMENT DES CONSULTATIONS DE MEDECINS

Dans le cadre de la procédure d'hospitalisation d'office, qui peut être mise en œuvre par le Maire en cas d'urgence et de danger imminent pour la sécurité des personnes, l'intervention d'un médecin s'avère nécessaire pour constater l'état mental de la personne concernée.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la prise en charge par la Ville de ces consultations, en cas d'impossibilité pour le médecin de recouvrer ses honoraires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TAXE D'URBANISME - REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD

En application de l'article L 251 A du Livre des procédures fiscales, les collectivités territoriales peuvent accorder des remises gracieuses de pénalités liquidées à défaut de paiement, à la date d'exigibilité, de taxes d'urbanisme.

Les décisions des assemblées délibérantes sont prises sur proposition motivée du comptable public chargé du recouvrement.

Sur proposition de M. le Trésorier de Limoges Banlieue, le Conseil municipal se prononce favorablement sur une nouvelle demande de remise gracieuse de majorations et intérêts de retard, pour un montant de 37 €, concernant le règlement d'une taxe d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION D'INDEMNISATION D'UN SINISTRE

Le Conseil municipal accepte un dédommagement, d'un montant de 700 €, dans le cadre de l'indemnisation de la Ville suite à un sinistre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DE DIVERSES
DECISIONS**

PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT DE DEUX CHARGES DE MISSION

Le Conseil municipal donne son accord au recrutement, à titre contractuel, de deux chargés de mission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS CONTRACTUELS (REMUNERATION)

Le Conseil municipal actualise la rémunération de trois agents contractuels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ELECTIONS MUNICIPALES - MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE - REMUNERATION

La Ville procédera, prochainement, au recrutement de 80 personnes (étudiants et demandeurs d'emploi) pour assurer la mise sous pli de la propagande électorale, dans le cadre de l'organisation des élections municipales des 23 et 30 mars prochains.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer les contrats à intervenir avec les personnes recrutées,
- fixe la rémunération de ces personnels à 0,26 € par enveloppe pour le 1^{er} tour et à 0,15 € en cas de second tour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ORGANISATION DE SESSIONS DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE (CACES) -
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE
LIMOGES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour l'organisation de sessions de formation de divers personnels en vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE D'ARTICLES D'HABILLEMENT POUR LA VILLE DE LIMOGES,
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE, LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LES
COMMUNES DE BOISSEUIL, COUZEIX, FEYTIAT, ISLE, LE VIGEN, PANAZOL,
RILHAC-RANCON, SAINT-GENCE, VERNEUIL-SUR-VIENNE ET VEYRAC -
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et les communes de Boisseuil, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Vigen, Panazol, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Verneuil-sur-Vienne et Veyrac, en vue de la fourniture d'articles d'habillement pour le personnel,

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville de Limoges au nom du groupement, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an,

- retire la délibération du 5 décembre 2013 intervenue sur le même objet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE D'ARTICLES D'HABILLEMENT POUR LA VILLE DE LIMOGES,
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE, LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LES
COMMUNES DE BOISSEUIL, BONNAC-LA-COTE, FEYTIAT, ISLE, LE PALAIS-
SUR-VIENNE, LE VIGEN, PANAZOL, RILHAC-RANCON, SAINT-GENCE,
SOLIGNAC, VERNEUIL-SUR-VIENNE ET VEYRAC - AVENANTS N° 1 AUX
MARCHES**

La Ville a conclu plusieurs marchés pour la fourniture d'articles d'habillement avec la société NEWSPORT, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et les communes de Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Panazol, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Solignac, Verneuil-sur-Vienne et Veyrac.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants à ces marchés, prenant en compte le changement de dénomination de la société précitée, devenue NEWSPORT BY KWO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DECISIONS**

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.